

AUTOUR DE LA TABLE DE SHABBAT , 293 CHOFTIM



Il y a aimé et Aimer avec un grand A...

Au début notre Paracha énumère les Mitsvots liées aux tribunaux rabbiniques. Il est dit : "**Des juges et des policiers tu placeras dans tes portes (des villes)... Ils jugeront le peuple d'un jugement équitable... Tu ne détourneras pas le jugement et (les juges) ne prendront pas de peaux de vins etc.**". C'est-à-dire que la Thora vient nous enseigner un des fondements de la bonne organisation de la société : la mise en place de tribunaux et d'un pouvoir judiciaire.

C'est quelque chose d'évident pour notre monde d'aujourd'hui (la nécessité d'un système judiciaire) toutefois, la Thora nous enseigne quelque chose de plus : c'est de cette manière qu'un homme (et la communauté dans son ensemble) pourra et devra servir D.ieu. Et même si la Thora est un livre qui élève l'homme vers le spirituel, il n'empêche que la droiture et la justice sont le fondement de l'édifice. Lorsque la Thora promulgue : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même"(Paracha Quédochim) il reste **qu'avant toute marque d'amour et de fraternité il convient de faire régner la justice et le droit.** C'est une chose établie pour les hommes qui étudient la Thora (Bné-Thora), mais pour une bonne partie des esprits "éclairés" de notre époque, les choses restent très floues. En effet, certains prônent l'amour du prochain (juif ou non) sans borne ni discernement. Au point qu'ils acceptent tout, absolument tout, sous prétexte que ce monde a été créé par un élan d'amour du Créateur. Or, notre Paracha enseigne qu'avant l'amour et la compassion, il faut vérifier que cela soit en adéquation avec les lois du Ribono Chel Olam (Maître du monde).

Et si aujourd'hui il existe un courant de pensée qui veut faire accepter à la majorité de la population du globe que *les hommes joyeux* (traduction de la version américaine "les gays" de mon ami talentueux et Rav Mordéchai Bismuth Chlita dans son magnifique feuillet de "OVDHM") doivent être acceptés comme ils sont. Et pire encore, que les institutions françaises et d'autres pays permettent la célébration de « leur mariage » ainsi que la facilité pour l'adoption d'enfants (Que D.ieu nous garde de pareilles choses). C'est un trop plein d'amour qui n'est en aucune façon limitée et façonnée par le "

Choftim Chotrim Titen Léha / Tu placeras des juges et des policiers...de notre Paracha. Car nous le savons : dans la vie on ne doit pas tout accepter...

Et ce même "Choftim Véchotrim"/Tu placeras des juges" est mis sur la sellette en terre sainte avec les nouvelles directives gouvernementales à l'encontre des Collelims. Car l'étude de la Thora, par une partie de la population valeureuse, les Avréhims, hommes mariés qui étudient à plein temps la Sainte Thora est **le gage qu'il restera toujours des Choftim et Chotrim / des juges et policiers dans la communauté...** Car cette frange de population est le meilleur garant que la Thora se garde aux travers des générations et sont les gardes-fous de la société juive qui fait passer le droit et la justice avant les élans de cœur, même les plus élevés.

La suite de la Paracha mentionne la manière de conduire les guerres en Israël lors de la conquête du pays, avec Yéhochoa (Josué) et les générations futures. Il est écrit : "**Lorsque tu feras le siège d'une ville ennemie, tu feras attention à préserver les arbres fruitiers (qui sont autour de la ville ennemie)**". Il s'agit d'un interdit de la Thora de détruire un arbre fruitier. Les décisionnaires apprennent de ce passage qu'il existe, donc, un interdit de détruire ce genre d'arbre. Quand est-il pour les autres objets ? Aura-t-on le droit de casser par plaisir une chaise qui trône dans notre salon depuis fort longtemps ou encore de briser en mille morceaux un verre ou un miroir qui n'a plus d'utilité ?

Le Sefer Yéréim rapporte une preuve de la Guémara Qudochim au sujet de Raba Bar Rav Houna qui voulait mettre à l'épreuve son fils, à savoir, s'il était colérique ou non. Il décida de déchirer un vêtement de son fils et d'observer sa réaction... La guémara repoussa cette éventualité (que le père ait pu déchirer un vêtement) car il aurait transgressé l'interdit de Bal Tachait/ne pas détruire. Donc on apprend de ce passage que l'interdit n'est pas uniquement de détruire les arbres au moment d'un siège, mais s'applique à tout objet.

Le Rambam (Chmirat Hagouf 10) écrit : "Ce n'est pas uniquement par rapport aux arbres qu'il existe cet interdit, mais tout celui qui casse un objet, déchire un

vêtement ou détruit une construction, jette des aliments (sans aucune raison), transgresse cet interdit". Le Noda Biyouda (Chout, Tanina YD 10) déduit de la suite des paroles du Rambam qu'il s'agit pour les objets, en dehors de l'arbre fruitier, d'un interdit Dérabanam. (Voir aussi Hai Adam 11.32).

Le Sefer Hahinouh donne une intéressante explication à cette Mitsva : "Cela vient nous apprendre à **aimer le bien et les choses qui ont une utilité dans la vie**. C'est aussi de s'écarter de tout ce qui amène le gâchis et la destruction (inutile). Et c'est la manière de vivre des Tsadiquims que d'aimer la paix et d'être heureux des bontés du Créateur. Ils feront attention à ne pas perdre quoi que ce soit...". Donc derrière cette Mitsva il existe l'idée que ce monde a été créé pour notre utilité. Or, l'homme devra faire attention de ne pas détruire ce merveilleux moyen qui est mis à notre disposition afin de servir de la meilleure manière notre Créateur béni Soit-Il

Elloul, Elloul...

Depuis déjà quelques jours, nous avons le mérite d'avoir bien entamé le mois d'Elloul. C'est le mois de la préparation aux jours Saints de Roch Hachana et Kippour. Une petite anecdote nous rapportera comment les grands Rabanims vivaient cette période propice à la Téchouva (repentir). Le Rav Yoel Tatelbaum Zatsal (mort en 1976), l'Admour de Satmar à la fin d'une Téphila d'un jour du mois d'Elloul, vit qu'une partie de ses fidèles se pressaient de sortir de la synagogue afin d'être à l'heure pour leur travail.

Le Rav avait l'air courroucé et se tourna vers le public en disant : "Voyez-vous tous les gens qui nous ont quittés cette année ou qui sont tombés malades ?

S'ils avaient su cela lors du Roch Hachana de l'année précédente, c'est sûr qu'ils auraient vraiment beaucoup mieux prié lors des jours de jugement (car toute l'année dépend des prières et du jugement de Roch Hachana et Kippour)! Donc, pourquoi gaspiller ces jours exceptionnels qui ne reviennent plus au cours de l'année ?"

De plus, l'Admour raconta cette histoire : "Il y a très longtemps quelque part en Europe Centrale, vivait un Roi qui avait l'habitude de sortir UNE FOIS par an, le jour de son anniversaire, en calèche dans les rues de la capitale. Et celui qui avait une demande préparait un petit papier/Pétek avec sa demande et le jetait dans la calèche du Roi.

Avec un peu de Mazal, le Roi lira la feuille et accordera la demande! Un des Juifs de la capitale fit une demande très importante au Roi.

Le jour dit, il prépara avec beaucoup de soin son Pétek, le plia et lorsque la calèche royale passa près de lui, il lança le petit papier directement dans le carrosse.

Cependant les journées passèrent, mais la réponse positive du Roi n'arrivait pas !

L'année suivante, même chose, le papier soigneusement plié fut lancé dans la calèche.

Mais là encore pas de réponse du Roi !

Et pour cause, c'est que les gens de la cour royale haïssaient le peuple du livre, et lorsque le Roi déployait le petit papier pour le lire, les conseillers repoussaient la

demande en évoquant toutes sortes d'accusations. Finalement notre homme découvrit le stratagème et décida d'agir! Le jour de l'anniversaire du Roi, il n'attendit pas que le monarque passe avec son carrosse. Notre homme se leva tôt, se pointa au portail du palais pour glisser directement sa demande : Avant même que les conseillers ne soient présents ! Et grâce à D. ieu cela porta ses fruits ! Fin de l'allégorie.

Et le Rav Yoel expliqua que les jours de jugement de Roch Hachana et Kippour, les accusateurs sont nombreux dans le Ciel.

Les Mitsvots sont examinées attentivement par le Beth Din du ciel : est-ce que notre Shabbat suit véritablement la loi de la

Hala'ha ou sommes-nous intègre dans notre commerce et au travail ? Pour réussir le jugement, il faut beaucoup de mérites et de Mitsvots.

Tandis que la période qui précède ce jugement, les accusateurs ne sont pas là encore pour faire leur réquisitoire !

Donc, nous devons bien nous préparer durant les jours précédant Roch Hachana, et grâce à la prière on réussira à éveiller la Miséricorde Divine sur nous et tout le Clal Israël pour sortir vainqueur !

Coin Hala'ha, en préparation de Roch Hachana j'ai choisi de vous rapporter des lois de la Téchouva du Rambam (Hil'hot Téchouva Ch 1-3).

Si un homme a transgressé un quelconque commandement de la Thora par inadvertance ou en connaissance de cause, lorsqu'il fera Téchouva (repentir) il sera redevable de faire le Vidouï (énumérer sa faute) devant Hachem. Comment devra-t-il faire? Il dira : "Mon D.ieu, j'ai fauté, péché devant Toi et j'ai fait telle et telle chose... Je me repends sincèrement de mon action et j'en ai honte. Je ne recommencerais plus, pour toujours". Tout celui qui multiplie ces paroles (de Vidouï), sera louable.

De nos jours où il n'existe plus le Sanctuaire ni l'Autel des sacrifices il ne reste que la Téchouva qui expie la faute. Même si l'homme a été mécréant tout le long de sa vie et qu'à sa fin il fasse Téchouva... Cela effacera ses fautes.

Le jour de Yom Kippour expie la faute lorsqu'il est accompagné de la Téchouva de l'homme.

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut David GOLD Soffer écriture ashkenaze et sépharade."Pour tous ceux qui sont intéressés, je propose des beaux "Birkat Bait"/bénédictio

de la maison, que j'ai écrit sur parchemin d'écriture Beit Yossef (dimension 15/20 cm). Prendre contact via les coordonnées suivantes:
Par mail 909094412g@gmail.com
Par téléphone au 00 972 55 677 87 47

Une bénédiction à notre très fidèle lecteur Gérard Cohen et à son épouse (Paris). Qu'ils aient le mérite de voir leur descendance grandir dans les chemins de la Thora et de la crainte du Ciel.

Une bénédiction à Gabriel Lelti et son épouse (Villeurbanne) qu'ils méritent de voir grandir toute leur descendance dans la Thora et les mitsvots. Une Béra'ha à David Lelti et à son épouse à l'occasion de la naissance de sa fille. Mazel Tov !